

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

Compte rendu de la réunion du 07 octobre 2015

Etaient présents :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame Annie AVE, Maire de Wasnes-au-Bac.

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de la Commission Locale de l'Eau, Président de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Départemental du Nord.

Monsieur Michel BLONDEL, Président de la Commission Thématique N°3, Maire de Saint-Léger.

Monsieur Michel DEBAVELAERE, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Monsieur Guy HECQUET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Madame Sylvie LABADENS, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Nord.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.

Monsieur André LEPRETRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Monsieur Philippe LOYEZ, Vice Président en charge de l'hydraulique au sein de la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubencheul-au-Bac.

Monsieur Alain SIEJEK, Adjoint au Maire de Brunémont.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Pierre-André CELLIEZ, UFC Que Choisir.

Monsieur Henri DELATTRE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Nord.

Monsieur Gilbert GRAVE, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques du Pas-de-Calais.

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité Scarpe Sensée Escaut / Artois Douaisis Cambrésis du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement.

Monsieur Rodrigue MROZ, Maire de Récourt, Vice Président de Noréade.

Monsieur Philippe RENO, représentant les Pisciculteurs.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur Franck BERTHEZ, Préfecture du Pas-de-Calais.
Madame Caroline CALVEZ-MAES, DREAL Nord Pas-de-Calais.
Madame Karine CHUQUET, VNF.
Monsieur Julien JEDELE, DDTM du Pas-de-Calais.
Monsieur Jean-Philippe KARPINSKI, Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Monsieur Fabrice RINGEVAL, DDTM du Nord.
Madame Caroline TROUVE, DDTM du Nord.

Participaient également :

Madame Céline BLIN, Animatrice du SAGE de la Sensée.
Monsieur Guy CHARLET, Adjoint au Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Christian DEFRANCE, la Gazette de la Sensée.
Madame Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire de Sailly-en-Ostrevent.
Monsieur Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Monsieur Pierre HOUBRON, Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais.
Madame Chantal KORICSONER, Conseillère Municipale de Douai.
Madame Mylène MEGLINKY, Sous-préfecture de Douai.
Monsieur Stéphan RYBAK, la Voix du Nord.
Monsieur Fabrice THIEBAUT, Chargé de mission de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.
Monsieur Dominique WANEGUE, NOREADE.

Absents, excusés :

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur Ernest AUChart, Maire d'Hannescamp.
Monsieur Frédéric CHEREAU, Conseiller Régional du Nord Pas-de-Calais.
Monsieur Pascal DEFONTE, Maire de Saudemont.
Monsieur Frédéric DELANNOY, Conseiller Départemental du Nord.
Monsieur Bernard DEREU, Maire d'Achiet-le-Grand.
Madame Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Gérard DUE, Vice Président de la Communauté de Communes du Sud Artois.
Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies.
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz-les-Cambrai.
Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger.
Monsieur Jean-Claude LEVIS, Maire de Neuville-Vitasse.
Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux.
Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du Pas-de-Calais.
Monsieur Eric MORELLE, Conseiller Municipal de Corbehem.
Monsieur Jean-Claude PLU, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude.
Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont.
Monsieur Michel SALLIO, Maire-Adjoint de Bugnicourt.
Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain.

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Christian BULOT, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Monsieur Christophe DE GUILBON DE RESNES, Propriétaires riverains.

Monsieur Alexis DE LA SERRE, Fédération Départementale de Chasse du Pas-de-Calais.

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Syndicat de l'Hôtellerie de plein air du Nord.

Monsieur Nicolas FIEVET, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et d'Industrie.

Monsieur Jean-Luc FLAMME, Chambre Régionale Nord Pas-de-Calais de Commerce et de l'Industrie.

Monsieur Régis HULOUX, Fédération Départementale de Chasse du Nord.

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais.

Madame Régine SPLINGARD, Comité Régional du Tourisme du Nord Pas-de-Calais.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant.

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord ou son représentant.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Pas-de-Calais ou son représentant.

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du Nord, ou son représentant.

Avient donné mandats, dans le collègue des élus :

Mandataire	Mandant
Monsieur Charles BEAUCHAMP	Monsieur Gérard DUE
Monsieur Michel BLONDEL	Monsieur Jean-Pierre LEGER
Monsieur Michel DEBAVELAERE	Madame Evelyne DROMART
Monsieur Henri GAMEZ	Monsieur Alain WALLART
Monsieur Guy HECQUET	Monsieur Frédéric DELANNOY
Madame Sylvie LABADENS	Monsieur Patrick MASCLET
Madame Emmanuelle LEVEUGLE	Monsieur Bernard DEREU
Monsieur Michel PRETTRE	Monsieur Frédéric CHEREAU
Monsieur Alain SIEJEK	Monsieur Gilles POULAIN

Monsieur Charles BEAUCHAMP débute la réunion en remerciant Madame Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire de Sailly en Ostrevent, pour son accueil dans la salle des fêtes de sa commune, et remercie également les participants à la réunion de la CLE du SAGE de la Sensée.

Il est heureux de constater le nombre élevé de participants qui montre bien une nouvelle fois la capacité des personnes présentes à se réunir autour d'un enjeu capital qui est la préservation des ressources en eau.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que cela reflète aussi l'importance de la réunion, puisqu'il s'agit de procéder à l'élection du Président de la CLE du SAGE de la Sensée et surtout d'évoquer ensemble les conséquences des Lois MAPTAM (de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Il explique que ces Lois obligent les communes à prendre, à partir de 2018, la compétence GEMAPI (GESTion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), avec un transfert obligatoire de cette compétence aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, c'est-à-dire aux Communautés Urbaines, d'Agglomération ou de Communes. Il en va de même pour les compétences « eau potable » et « assainissement » avec toutefois quelques assouplissements dans les délais.

Compte tenu de l'importance de ces transferts de compétences, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** avait saisi, par courrier en date du 22 décembre 2014, Monsieur Jean-François CORDET, Préfet coordonnateur du Bassin Artois Picardie, afin que soit organisée une réunion axée sur le contenu et les conséquences de la GEMAPI et rassemblant tous les élus du périmètre du SAGE de la Sensée.

Monsieur le Préfet a répondu favorablement en précisant qu'il y avait toutefois déjà des réunions locales organisées par les Sous Préfets et qu'il était préférable qu'une présentation soit dans un premier temps effectuée lors d'une CLE (Point 2 de la réunion).

Avant d'aborder la GEMAPI, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** explique que les participants vont au préalable procéder à l'élection du Président de la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que la précédente élection du Président de la CLE avait eu lieu en mars 2012.

Etant donné que, depuis 2012, la CLE a subi de nombreux changements avec l'intégration de nouveaux membres suite aux élections municipales et départementales et les fusions des intercommunalités, Monsieur le Préfet a donc demandé de procéder à l'élection du Président de la CLE.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que même si des élections régionales sont prévues en cette fin d'année, les membres ne vont pas à nouveau procéder à l'élection du Président de la CLE sachant que le Conseil Régional n'a qu'un seul siège à la CLE.

Parmi les derniers membres arrivés au sein de la CLE, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** salue ses collègues Conseillers Départementaux et surtout Conseillères Départementales :

- Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Conseillère Départementale du canton de Beuvry, Présidente d'Eden 62 et administratrice de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

- Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Conseillère Départementale du canton de Brebières.
- Madame Evelyne DROMART, Conseillère Départementale du canton de Bapaume, Maire de Morchies.
- Monsieur Frédéric DELANNOY, Conseiller Départemental de canton de Sin le Noble.

Il n'oublie pas de saluer Madame Sylvie LABADENS, Conseillère Départementale du canton de Cambrai, qui est depuis 2011 Vice Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute qu'elle réalise un travail plus que parfait au sein de l'Institution et du SAGE, et assume avec sérieux et rigueur cette fonction. Le travail s'effectue avec Madame Sylvie LABADENS dans un climat serein et dans un esprit d'ouverture.

Monsieur Charles BEAUCHAMP retrace l'historique des programmes d'études et de travaux menés sur le bassin de la Sensée afin de bien comprendre l'état actuel, le chemin qu'il reste à parcourir, et les objectifs qui doivent être atteints sans attendre. Car pour lui, l'urgence est là, le territoire est affecté par de multiples dégradations et pressions, même si, concernant les inondations, l'ampleur n'était pas celle des événements qui se sont produits récemment dans le Sud Est.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que, Monsieur Michel BLONDEL, Maire de Saint Léger, pourrait témoigner des risques auxquels est confrontée sa commune à chaque fois qu'un orage violent s'abat sur son secteur. L'évènement de mai 2000 n'a fait aucune victime fort heureusement, mais avec le changement climatique, les événements seront plus fréquents, plus intenses et sans doute plus dévastateurs.

Le programme que les acteurs ont décidé de construire ensemble pour le territoire de la Sensée n'est pas obligatoire, mais, aux yeux de tous, indispensable compte tenu des problématiques très diverses qui touchent ce bassin et ses enjeux.

Ce programme a tout d'abord été initié avec le Contrat de Rivière, réalisé de 1992 à 2001, puis avec le SAGE de la Sensée engagé à partir de 2001, et de 2004 avec la mise en place de la CLE et le démarrage des réunions.

Depuis 2004, de nombreux travaux ont pu être menés.

Monsieur Charles BEAUCHAMP cite notamment de nombreuses études menées avec la coopération d'étudiants sur les thèmes des zones humides, des barrages, de la qualité des eaux, de l'histoire de la vallée de la Sensée.

Des travaux ont aussi associé le monde scolaire puisqu'à la demande de l'Institution, l'association MNLE a délivré pendant 5 années consécutives plus de 20 jours par an d'animations à destination des écoles primaires dans le cadre du SAGE.

Les collégiens ont été également amenés à participer aux travaux, le logo du SAGE a été dessiné par l'un d'entre eux.

De plus, sans le SAGE de la Sensée, le territoire serait oublié des études du canal Seine Nord Europe. Même si des garanties sont promises, la CLE doit poursuivre sa mission de veille et de suivi des travaux du canal Seine Nord Europe afin de s'assurer que ce canal impacte le moins possible le bassin de la Sensée.

Il en profite pour indiquer qu'une enquête publique démarre le 07 octobre afin de modifier la Déclaration d'Utilité Publique de 2008 suite à la reconfiguration du projet menée par Monsieur Rémy PAUVROS et que l'enquête prendra fin le 20 novembre. L'avis d'enquête publique sera envoyé par courrier avec les lieux et horaires de la commission d'enquête. Chacun pourra ainsi s'il le souhaite soutenir la démarche de la CLE visant à prévenir les impacts du canal sur les ressources en eau.

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise qu'il se rendra en mairie de Graincourt les Havrincourt le 03 novembre afin de déposer au commissaire enquêteur les remarques que la CLE a formulées lors des précédentes réunions.

L'Institution réfléchit aussi à l'opportunité d'une nouvelle CLE en fin d'année axée une fois encore sur le canal Seine Nord Europe, pour éventuellement évoquer cette DUP modificative et les résultats des études d'impacts s'ils sont disponibles.

Il y a eu aussi de nombreux projets menés, issus de la collaboration avec de nombreuses collectivités et structures partenaires. Il pense par exemple au plan de restauration de la Lugy mené par la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais avec le soutien de la Communauté de Communes Osartis Marquion.

Monsieur Charles BEAUCHAMP termine en citant en particulier la réalisation de l'étude hydraulique globale dont le montant final atteint quasiment le million d'euros, qui aura duré 8 années, de 2003 à 2011, pour connaître le fonctionnement hydraulique de la Sensée avec la condition imposée en 2000 que cette étude serve de base de travail au SAGE.

Conformément aux décisions du Comité de Rivière du 22 décembre 2000 prises à l'unanimité, en présence des Présidents des Conseils Départementaux et du Président du Conseil Régional, la maîtrise d'ouvrage des travaux définis par l'étude hydraulique est à la charge des collectivités localement compétentes et de leurs groupements.

Aujourd'hui, aux travaux préconisés par l'étude s'ajoutent ceux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui demande que le bon état écologique des cours d'eau soit atteint en 2027, date qui a déjà été reportée.

Le bilan des réunions territoriales organisées en 2012 afin de présenter les résultats de l'étude et d'inciter les collectivités et leurs groupements à s'en emparer est mitigé. Il n'y a pas eu de refus, bien au contraire, mais la volonté de s'engager n'était pas toujours tangible.

La décision du Comité de Rivière quant à la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'étude hydraulique a été prise, dans un cadre qui a fortement évolué depuis 2000, avec la réforme des collectivités, les fusions des intercommunalités et surtout des situations budgétaires très tendues obligeant à recentrer les priorités.

Néanmoins, l'Institution dans sa première mission se doit de respecter cette décision et les lois viennent maintenant confirmer le sens de sa démarche puisqu'elles confient aux intercommunalités les compétences GEMAPI.

L'enjeu des préconisations de cette étude vise la reconquête hydraulique et écologique du territoire.

Pour les mettre en œuvre, il est possible d'émerger aux politiques de soutien financier des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Région Nord Pas-de-Calais, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'Europe, et l'Institution sera présente aux côtés des collectivités afin d'assurer un soutien et la coordination de l'ensemble des travaux.

Sur la base des informations et des conclusions délivrées par l'étude hydraulique, l'état des lieux du SAGE a ainsi pu être élaboré et validé par la CLE.

L'étude a aussi permis d'alimenter le document fixant les objectifs du SAGE, appelé le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau, qui sera présenté lors d'une prochaine réunion de la CLE.

L'objectif visé est d'avoir un document approuvé en 2016 par la CLE et le Préfet, afin que très rapidement, avec les collectivités compétentes, les travaux nécessaires puissent être engagés.

Les élus de l'Institution Interdépartementale, ceux d'hier et d'aujourd'hui, ont la volonté et l'envie de travailler plus vite et plus concrètement. En 2012, un second ingénieur a été recruté au sein de l'Institution Interdépartementale avec comme principale mission l'animation de la CLE et de ses commissions, et la rédaction de l'ensemble des documents. Mademoiselle Céline BLIN a rejoint l'Institution en 2013.

Conformément aux décisions du Comité de Rivière, l'Institution Interdépartementale n'a pas vocation à assurer les travaux qui découlent de l'étude hydraulique, ni du SAGE.

Néanmoins, l'Institution s'est engagée à assurer le curage et l'entretien du décanteur de Torquesne, et l'aménagement du bras mort d'Aubigny au Bac et d'Aubencheul au Bac.

Ces deux projets sont en phase de réalisation avec les travaux du décanteur qui seront menés en 2016 et l'aménagement du bras mort le plus rapidement possible si toutes les conditions sont bien réunies. Elles sont en cours de négociation avec la CAD et son Président Monsieur Christian POIRET.

L'Institution Interdépartementale s'est aussi engagée en 2001 à porter l'élaboration du SAGE de la Sensée.

L'Institution prend pleinement conscience de la portée de la mission et de son ampleur. C'est pourquoi elle s'est adaptée aux exigences des différentes situations rencontrées, en faisant évoluer ses statuts ou en embauchant du personnel supplémentaire.

Les crises subies ces dernières années et les différentes réformes engagées engendrent des situations financières tendues auxquelles n'échappent ni l'Institution ni les Départements du Nord et du Pas-de-Calais qui la financent et l'ont créée.

Néanmoins, précise **Monsieur Charles BEAUCHAMP**, les élus de l'Institution se sont engagés à porter l'élaboration du SAGE de la Sensée, et ils l'assumeront jusqu'au bout.

Jusqu'au bout de leur capacité, puisque la loi MAPTAM retire les compétences « eau » aux Départements et fixe ainsi la fin des Institutions interdépartementales pour janvier 2018 (Point 3 de l'ordre du jour).

Avant de passer la parole à Madame Caroline CALVEZ de la DREAL Nord Pas-de-Calais qui se charge du bon déroulement de l'élection du Président de la CLE, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** tient à remercier les membres de la CLE de la confiance qu'ils lui ont

accordée depuis 2004, et les informe qu'il se porte à nouveau candidat pour assurer la présidence de la CLE pour les prochaines années.

1. Election du Président de la CLE

Madame Caroline CALVEZ-MAES rappelle que le Président de la CLE est désigné uniquement par les membres du collège des Elus. Le scrutin est majoritaire, à deux tours et à bulletin secret, sauf si l'assemblée veut procéder à un vote à main levée.

Madame Caroline CALVEZ-MAES informe que seul Monsieur Charles BEAUCHAMP s'est déclaré officiellement candidat à la présidence de la CLE du SAGE de la Sensée. Elle demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence d'autres candidatures, **Madame Caroline CALVEZ-MAES** annonce que, définitivement, seul Monsieur Charles BEAUCHAMP est candidat à la présidence de la CLE. Elle demande si un vote à main levée est possible. En l'absence d'objections, elle demande qui vote pour Monsieur Charles Beauchamp.

A l'issue du premier tour, Monsieur Charles BEAUCHAMP a été réélu Président de la CLE à l'unanimité, avec 20 voix sur 20.

Monsieur Charles BEAUCHAMP prend ensuite la parole pour remercier Madame Caroline CALVEZ-MAES pour le pilotage de cette élection.

Il remercie ensuite les membres de la CLE pour la confiance qu'ils lui accordent à nouveau en lui confiant la présidence de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée.

Au cours des prochaines années, les membres de la CLE auront un travail encore plus important avec le SAGE puisque le SAGE de la Sensée devrait être élaboré et approuvé par le public et les élus d'abord, puis par l'autorité préfectorale. C'est donc une action à mener pour préserver la vallée de la Sensée et sa ressource en eau.

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute qu'il n'y a pas que le travail du Président mais aussi celui des élus, des communes et des intercommunalités, des représentants des usagers, des associations, des services de l'Etat ainsi que celui du service technique. C'est un travail collectif qui est constructif. Il se félicite que dans une large diversité politique et malgré les intérêts personnels de chacun, un consensus soit trouvé, c'est comme ça que **Monsieur Charles BEAUCHAMP** veut travailler.

Monsieur Charles BEAUCHAMP tenait également à remercier ses collègues élus de l'Institution qui participent aussi activement à ses côtés aux travaux de l'Institution et qui forment le Conseil d'Administration de l'Institution :

- présentes à la réunion, Madame Sylvie LABADENS et Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Vice Présidentes de l'Institution,
- Monsieur Pierre GEORGET Vice Président également,
- Monsieur Frédéric DELANNOY
- Madame Evelyne DROMART
- Madame Bénédicte MESSEANNE GROBELNY
- Madame Nathalie DELBART

- Monsieur Nicolas SIEGLER
- Madame Caroline SANCHEZ

Monsieur Charles BEAUCHAMP poursuit la réunion avec le second point à l'ordre du jour qui est la présentation du contenu et des conséquences de la compétence GEMAPI.

2. Présentation de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par la DREAL Nord-Pas-de-Calais

Monsieur Charles BEAUCHAMP a eu l'occasion de s'exprimer à de nombreuses reprises, notamment au Comité National de l'Eau, sur les projets de la loi MAPTAM et de la compétence GEMAPI, avant donc que la loi ne soit promulguée. Il rappelle juste au préalable que dans la GEMAPI, il y a la Prévention des Inondations.

Une des exigences de la loi est le transfert aux collectivités locales des milliers de kilomètres de digues de protection que l'Etat possède, qui sont en mauvais état et qui le seront encore si l'Etat n'a pas réussi à engager les travaux de restauration nécessaires pendant les 10 années où il aura encore la gestion de ses ouvrages. Le coût de la gestion des 3 000 km de digues appartenant aux collectivités est estimé à 300 millions d'euros par an. Vu la politique d'austérité engagée actuellement et vu la baisse de 400 millions du budget du Ministère de l'Ecologie d'ici à 2017, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** pense honnêtement que cela va se passer ainsi.

Il fait la remarque que sur les feuilles fiscales, la taxe GEMAPI apparaît déjà.

Monsieur Charles BEAUCHAMP parle d'un nouvel abandon, au profit de collectivités locales qui n'ont rien demandé, d'une des missions régaliennes de l'Etat, qui est de protéger ses administrés des risques naturels majeurs, en l'occurrence ici des inondations.

Les enjeux sont colossaux, d'autant plus que les Conseils Départementaux voient leurs budgets baisser. Les experts des assurances évoquent un coût de plusieurs milliards d'euros nécessaires à la juste prévention des inondations.

Cela pose le problème de la mobilisation des fonds pour mettre en place les compétences transférées par l'Etat aux communes et intercommunalités

Aussi, la Loi MAPTAM prévoyait une prise de compétence pour le 1er janvier 2016.

Face aux difficultés des EPCI à se structurer et compte tenu des interrogations sans réponse apportée par l'Etat, l'échéance a été reculée à 2018 à travers la loi NOTRe.

Maintenant, les élus n'ont plus le choix, ils doivent mettre en œuvre ces dispositions législatives.

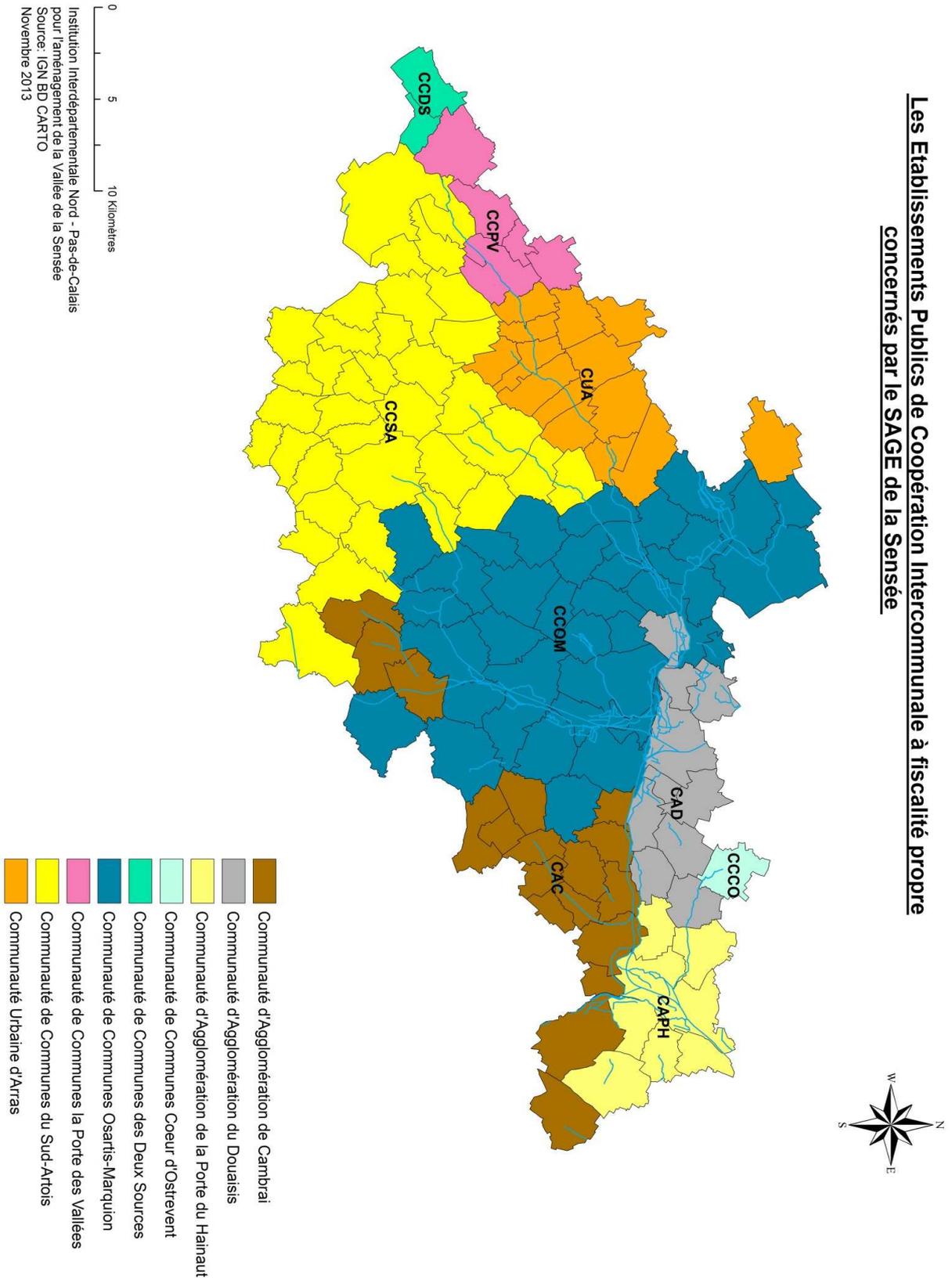
Monsieur Charles BEAUCHAMP rappelle que le périmètre du SAGE de la Sensée est totalement couvert par des EPCI à fiscalité propre qui sont (*Carte page suivante*) :

- la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis)
- la CAC (Communauté d'Agglomération du Cambrésis)
- la CAPH (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut)
- la CCCO (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevant)
- la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION
- la CUA (Communauté Urbaine d'Arras)
- la Communauté de Communes du Sud Artois
- la Communauté de Communes de la Porte des Vallées

- la Communauté de Communes Des Deux Sources

Ainsi, ce sont tous ces EPCI du SAGE de la Sensée qui vont devoir prendre la compétence GEMAPI pour janvier 2018 et disposer des moyens politiques, humains et techniques pour assumer cette compétence.

**Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre
concernés par le SAGE de la Sensée**



Monsieur Charles BEAUCHAMP cède ensuite la parole à Madame CALVEZ pour assurer la présentation sur la GEMAPI.

La présentation est jointe en annexe.

Monsieur Charles BEAUCHAMP questionne des représentants des EPCI, présents dans la salle, et se demande si le sujet de la GEMAPI a été évoqué dans les conseils communautaires.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique aussi qu'une Mission d'Appui Technique GEMAPI pour le bassin Artois Picardie a été créée par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2014 pour accompagner les collectivités locales et leurs groupements dans la mise en place de la compétence GEMAPI. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** dit qu'il ne faut pas hésiter à solliciter l'aide de la Mission d'Appui Technique. Cette mission est présidée par le Préfet coordonnateur de bassin, Monsieur Jean-François CORDET.

Les Sous Préfets de Cambrai et de Douai organisent en octobre des réunions sur la GEMAPI auxquelles sont conviés la CAC et le syndicat des faucardements de la Sensée pour le Cambrasis, et la CAD et la CCCO pour le Douaisis. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** précise que les Présidents des SAGE sont également invités et qu'il ne manquera pas de participer à ces réunions.

Il ajoute que le Sous Préfet de Valenciennes a organisé en début d'année ce type de réunion pour sa circonscription mais qu'à son grand regret, les SAGE n'ont pas été conviés.

Pour la partie Pas-de-Calais, la démarche similaire au Département du Nord n'a pas encore été engagée. L'accompagnement des services de l'Etat dans la mise en œuvre de la GEMAPI est indispensable. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** saisira donc Madame la Préfète afin que les EPCI du Pas-de-Calais puissent bénéficier du même soutien que celui apporté dans le Nord.

Il termine en soulignant que les Lois MAPTAM et NOTRe vont apporter un bouleversement sans précédent du paysage intercommunal. Il précise que ce n'est qu'une première réunion d'information sur le sujet. Il demande s'il y a des remarques.

Principaux échanges :

Monsieur Julien JEDELE souhaite apporter des éléments de réponses complémentaires sur le sujet pour le Pas-de-Calais. En effet, un courrier de Madame la Préfète adressé aux présidents de SAGE devrait arriver prochainement. Il explique que la DDTM va venir les rencontrer et faire remonter les interrogations sur la GEMAPI à la mission d'appui avec un retour par la suite.

Monsieur Gustave HERBO fait la remarque que les représentants du monde associatif ne sont pas conviés pour participer aux différents travaux sur la GEMAPI, il trouve cela regrettable. Il ajoute que dans la région, il y a beaucoup de personnes exonérées des impôts, donc qui ne seront pas sujettes à la taxe GEMAPI, il pense donc que cela va constituer une perte de revenu. Enfin, il demande ce que la présentation entend par le mot « canaux ».

Monsieur Charles BEAUCHAMP ajoute que pour le moment la taxe GEMAPI s'élève à 40 euros mais que rien ne garantit que le plafond ne sera pas dépassé dans quelques années.

Madame Caroline CALVEZ-MAES explique que les associations, la CLE des SAGE et les SAGE ont un rôle important puisqu'ils vont définir les orientations qui seront reprises dans la GEMAPI. La GEMAPI va juste permettre de couvrir l'ensemble du territoire avec des

collectivités compétentes ce qui n'était pas le cas avant. Au sujet des canaux, elle précise que la GEMAPI porte sur les canaux de rivières canalisées non domaniaux, les canaux de VNF resteront à VNF.

Monsieur Charles BEAUCHAMP énonce le fait que les textes sur la GEMAPI ne sont pas faciles à comprendre et nécessite plusieurs relectures.

Monsieur Fabrice RINGEVAL revient sur la taxe GEMAPI en précisant qu'elle ne sera imputée que sur les personnes qui payent déjà des impôts, donc il n'y a pas de manque pour les collectivités.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE veut savoir comment est décidée la valeur de la taxe, notamment si deux EPCI-FP sont sur le même bassin versant

Monsieur Charles BEAUCHAMP répond que les EPCI-FP fixent le prix en fonction des travaux prévus sur leurs territoires et non sur le bassin-versant.

En l'absence de question supplémentaire, il passe au troisième point de l'ordre du jour.

3. Réflexions sur les perspectives d'évolution de l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée

Monsieur Charles BEAUCHAMP évoque l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée qui porte l'élaboration du SAGE de la Sensée, et précise qu'elle n'assure pas de maîtrise d'ouvrage sauf le curage du décanteur de Torquesne et l'aménagement du Bras mort à Aubigny au Bac et Aubencheul au Bac.

Les résultats de l'étude hydraulique globale menée entre 2003 et 2011 constituent le fondement du SAGE de la Sensée.

L'étude a coûté 1 million d'euros et les travaux qu'elle a préconisés sont estimés à 4 à 5 millions d'euros, et cette somme peut être multipliée par deux si sont réalisés tous les travaux de curage des étangs qui en ont besoin, notamment l'étang du Becquerelle à Ecourt St Quentin.

Conformément aux décisions du Comité de Rivière Sensée tenu en décembre 2000 à Oisy le Verger en présence des Présidents des Conseils Départementaux du Nord (Bernard DEROSIER), du Pas-de-Calais (Roland HUGUET) et du Président du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais (Michel DELBARRE), les travaux préconisés par l'étude hydraulique et le SAGE sont à la charge des collectivités et de leurs groupements, aidés par les Conseils Départementaux, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau et l'Europe.

Aujourd'hui, aux travaux préconisés par l'étude s'ajoutent ceux de la DCE qui demande que le bon état écologique des cours d'eau soit atteint en 2027.

Les rencontres des intercommunalités pour leur présenter les travaux à réaliser n'ont pas amené de refus, mais les intercommunalités sont encore actuellement sans compétence hydraulique pour certaines, avec des moyens financiers contraints et ne peuvent engager de travaux.

Monsieur Charles BEAUCHAMP a déjà travaillé avec la CAD qui s'empare déjà de certains travaux mais il précise qu'il y a un risque d'avoir une étude d'un million d'euros sans suite si la décision de réaliser les travaux n'est pas prise par l'ensemble des intercommunalités.

Il ajoute à cela, trois dispositions importantes des Lois MAPTAM et NOTRe que Madame Caroline CALVEZ-MAES a présentées que sont :

- Premièrement, les EPCI vont détenir la compétence GEMAPI
- Deuxièmement, ces EPCI pourront ensuite se rassembler au sein d'un syndicat mixte et lui confier toutes ou une partie de leurs compétences
- Troisièmement, le syndicat mixte pourra devenir EPAGE ou EPTB. Un EPAGE est un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il assure ainsi la maîtrise d'ouvrage des travaux. Un EPTB est un Etablissement Public Territorial de Bassin qui fédère et coordonne, en général, il recouvre plusieurs territoires de SAGE.

Comme les lois confient les compétences dans le domaine de l'eau aux EPCI puis éventuellement à des syndicats mixtes, elles obligent par effet domino les Départements et les Régions à ne plus intervenir dans le domaine de l'eau, et suppriment donc in fine les institutions interdépartementales. Donc, ce qui avait été décidé en 2000 sur les missions de l'Institution est remis en cause.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que si les élus des EPCI le souhaitent, l'Institution Interdépartementale pourrait donc évoluer en syndicat mixte pour porter le SAGE de la Sensée, assurer la compétence GEMAPI et la maîtrise d'ouvrage des travaux issus de l'étude hydraulique, du SAGE mais aussi des directives européennes. En effet, l'outil que constitue l'Institution Interdépartementale n'est plus adapté aux enjeux et au contexte législatif.

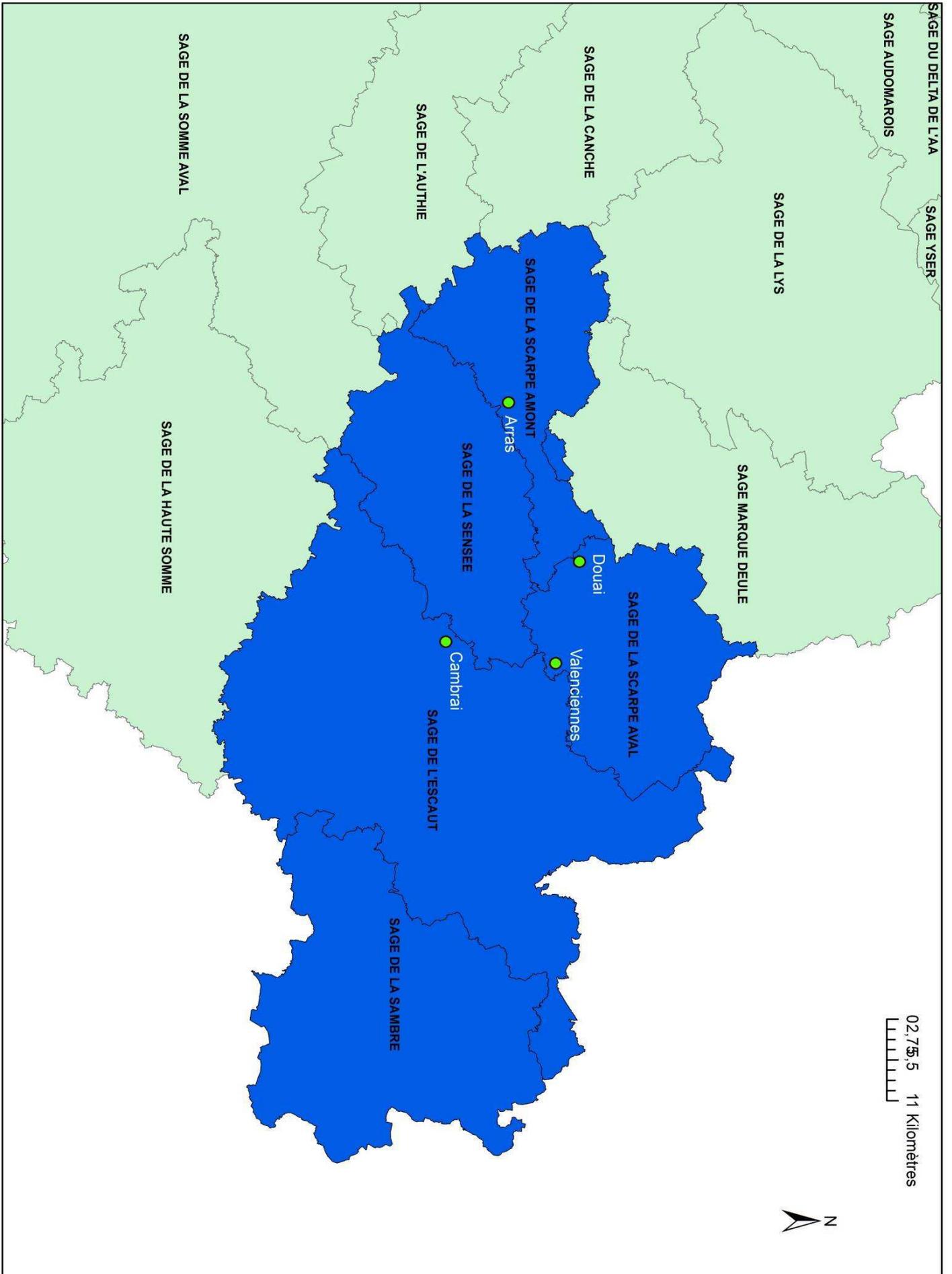
Maintenant que la phase travaux est abordée, il faut doter le territoire d'une structure possédant la possibilité de la maîtrise d'ouvrage, et les moyens financiers et techniques qui vont avec, au risque d'avoir des études sans suite.

Pour cela, **Monsieur Charles BEAUCHAMP** avait réuni le 15 septembre dernier les Présidents des CLE des SAGE de la Scarpe amont, de la Scarpe aval, de l'Escaut et de la Sambre afin de réfléchir ensemble à une mesure du SDAGE Artois Picardie, le Schéma Directeur des SAGE (*Carte en page suivante*).

La mesure demande que s'organise la gouvernance de l'eau à l'échelle des 5 territoires de SAGE. Cela signifie qu'il faut prévoir l'organisation locale au sein de chaque bassin versant mais aussi réfléchir à l'opportunité de s'associer en vue de peser vis-à-vis de l'Europe et de ses crédits financiers, et d'intervenir dans le cadre de problématique commune, comme les inondations. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** cite l'Agence de l'Eau, les Conseils Départementaux, la Région et l'Etat qui n'ont pas d'argent et explique que le seul financeur reste l'Europe.

Les Présidents des CLE des SAGE ne sont donc pas hostiles à la création d'un syndicat mixte élargi rassemblant les structures porteuses des SAGE.

Le Conseil d'Administration avant le renouvellement des Conseillers Départementaux avait évoqué le devenir de l'Institution et une autre réunion a été organisée le 29 septembre pour discuter du même sujet avec les nouveaux membres.



CARTE: Ensemble des territoires hydrographiquement cohérents selon le SDAGE Artois-Picardie

La démarche suivante sera de rencontrer les deux Présidents des Conseils Départementaux en vue de recueillir leur avis. Monsieur Charles BEAUCHAMP évoque la rencontre prévue avec Madame Sylvie LABADENS du Président du Département du Nord Monsieur Jean-René LECERF. Monsieur Charles BEAUCHAMP a ensuite sollicité Monsieur Pierre GEORGET et Madame Emmanuelle LEVEUGLE pour une même démarche auprès de Monsieur Michel DAGBERT, Président du Département du Pas-de-Calais.

Puis, après l'aval des deux Conseils Départementaux, il faudra discuter ensuite avec les élus des EPCI qui auront les « cartes » et l'avenir du territoire entre leurs mains. C'est en effet l'avenir de la Sensée qui est en jeu. 2018 c'est demain et il n'est pas possible de laisser les autres territoires sans discussion sur le sujet ni mobilisation de crédit, ajoute **Monsieur Charles BEAUCHAMP**. D'autant plus que l'Europe est en capacité de financement notamment sur les projets « eau ».

Le schéma idéal pour le territoire serait d'avoir un syndicat mixte assurant la maîtrise d'ouvrage local, un EPAGE éventuellement, qui adhérerait à un syndicat mixte élargi à l'ensemble des SAGE concernés, un ETPB, assurant la coordination interbassin et les grands travaux d'intérêt commun. **Monsieur Charles BEAUCHAMP** demande s'il y a des questions à ce sujet.

Principaux échanges :

Monsieur Gustave HERBO fait la remarque que les financements européens sont longs et qu'il faut donc une collectivité capable d'assurer la trésorerie avant l'arrivée des financements.

Monsieur Charles BEAUCHAMP insiste sur le risque de l'enlisement, il faut que la collectivité passe à l'échelon supérieur et continue d'avancer.

Monsieur Jean-Jacques HERIN parle de la situation de la CAD et la complexité de sa situation hydraulique. En effet, ce territoire est écartelé entre 4 SAGE et 2 TRI (Territoire à Risque Inondation) celui de Douai et celui de Lens. La problématique de la gestion hydraulique dépend autant de l'Escaut que du Dunkerquois via le réseau de VNF. Il y a aussi le nœud hydraulique des 4 canaux. Pour lui, il y a des questions d'organisation à prendre en compte et qui seront posées lors de la réunion d'octobre.

Monsieur Jean-Paul FONTAINE ajoute que la superposition des différents interlocuteurs fait que chacun a avancé différemment. C'est donc une situation compliquée à gérer pour la CAD.

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique qu'il ne faut pas laisser un territoire vaste sans avoir une réflexion approfondie sur la direction à prendre. Il va falloir travailler vite.

Monsieur Jean-Jacques HERIN fait la réflexion qu'il serait préférable que le territoire de Douai ne soit concerné que par un seul EPTB, un EPTB à l'échelle de la région. Il ajoute que bien sûr ce n'est pas possible. Il faudra donc un dialogue entre les différents EPTB à l'échelle régionale afin de prendre en compte correctement le risque inondation.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie les participants et insiste sur les crédits européens disponibles. Il passe ensuite au point 4 de la réunion.

4. Programme prévisionnel des travaux d'élaboration du SAGE de la Sensée

Monsieur Charles BEAUCHAMP explique que la réunion s'achève par le point 4, présenté par Céline BLIN l'animatrice du SAGE de la Sensée (*Tableau ci-dessous*).

Planning prévisionnel de l'élaboration du SAGE de la Sensée :

		2014	2015	2016	2016-2022
Etat des lieux	Etat initial	Validation finale par la CLE		Délibération de la CLE sur les documents ↓ Consultation des services de l'Etat et rédaction de l'avis de l'autorité environnementale ↓ Consultation des collectivités territoriales et du comité de bassin ↓ Enquête publique ↓ Adoption du SAGE par la CLE ↓ Arrêté préfectoral	Mise en œuvre du SAGE
	Diagnostic				
	Scénario tendanciel				
SAGE	PAGD		Travail avec les CT et la CLE		
	Règlement				
	Evaluation environnementale				

Monsieur Michel PRETTRE demande si lors de la mise en œuvre du SAGE, les documents d'urbanisme devront se mettre à niveau.

Madame Céline BLIN répond que oui, ils doivent être compatibles avec le SAGE. Elle ajoute que durant la phase de mise en œuvre du SAGE, il y aura aussi un suivi des collectivités et que les services techniques apporteront leur soutien pour la révision des documents d'urbanisme.

Monsieur Michel PRETTRE explique que son PLU doit être révisé pour être compatible avec le SCOT. Lorsque le SAGE sera approuvé, il faudrait réviser à nouveau le PLU, donc il faudra payer.

Monsieur Fabrice RINGEVAL conseille de réviser le document d'urbanisme pour le SCOT et le SAGE en même temps.

Monsieur Charles BEAUCHAMP conclut en informant les participants que la prochaine réunion de la CLE aura lieu le 17 novembre et portera essentiellement sur la présentation du document fixant les objectifs et les actions du SAGE, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau.

Il a retenu de plus une date début décembre pour une réunion axée sur le canal Seine Nord Europe. Mais il doit encore se déterminer avec la mission Seine Nord sur l'opportunité de cette réunion compte tenu des risques de ne pas avoir d'éléments nouveaux à présenter.

Monsieur Charles BEAUCHAMP remercie à nouveau les participants et Madame Anne-Sophie DEROUBAIX pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

**ANNEXE : Présentation de la compétence
GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations) par la
DREAL Nord Pas-de-Calais**